

COMPTES DE LA SANTÉ 2018-2019 2019-2020 2020-2021

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX



ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document a été publié en quantité limitée et n'est maintenant disponible qu'en version électronique à l'adresse : www.msss.gouv.qc.ca section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN : 978-2-550-88600-6 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-88601-3 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés.
Les personnes y apparaissant sont des figurants.

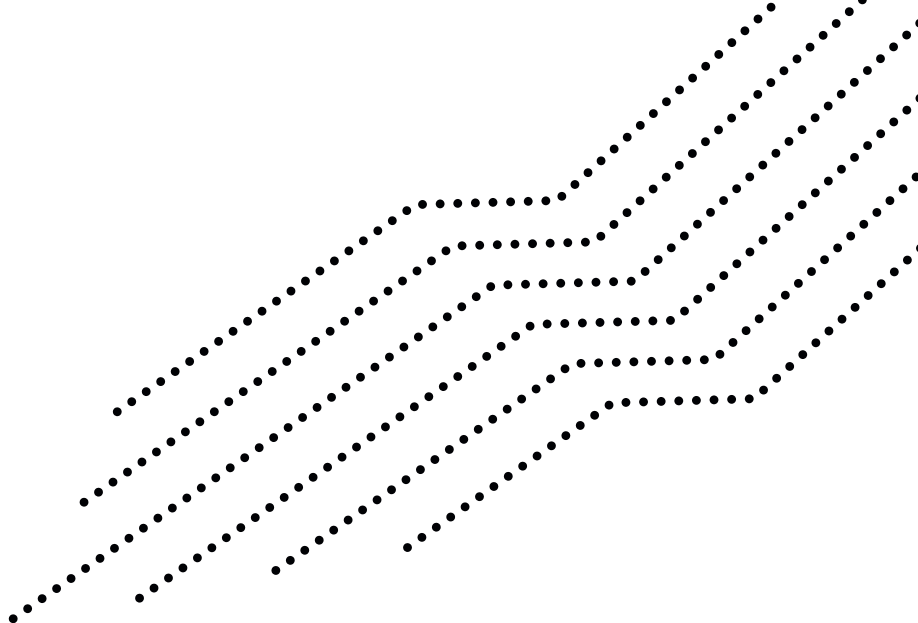
Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

COMPTES DE LA SANTÉ

2018-2019
2019-2020
2020-2021

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

ET DES SERVICES SOCIAUX



MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que je vous présente la 11e édition des Comptes de la santé, qui porte sur la période allant de 2018-2019 à 2020-2021.

Comme vous le savez, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est une organisation de premier plan au sein du gouvernement du Québec. Son rôle est de veiller à la santé et au mieux-être de l'ensemble de la population, tout en assurant la meilleure gestion possible du réseau de la santé et des services sociaux. Doté d'un budget important au sein de la fonction publique, le portefeuille de la santé et des services sociaux représente la plus grande part des investissements gouvernementaux, à la hauteur des responsabilités qui lui incombent.

La dernière année a été historique. En effet, la crise sanitaire que nous traversons a constitué l'un des plus grands défis jamais rencontrés par notre organisation et notre gouvernement. De nombreux efforts ont dû être consentis pour y faire face, tant sur le plan financier que sur celui des ressources humaines et matérielles. Le présent document se devait d'en tenir compte, car cet événement mondial inédit a eu un impact majeur sur les décisions prises au cours des derniers mois.

En somme, ce document vous permettra de constater que nous accomplissons notre mission avec une grande rigueur. Il vous offrira un portrait précis de la situation financière du réseau, mais aussi un aperçu juste et fiable des démarches entreprises, dans une ferme volonté de transparence. Un tel outil d'information s'avère essentiel pour la poursuite des initiatives mises en œuvre. Il permet de constater l'évolution de nos priorités et de nos objectifs, tout en ouvrant la voie à des projets novateurs qui contribueront à renforcer l'accès, la qualité et la sécurité des soins et des services offerts aux Québécoises et des Québécois.

Je vous prie donc d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
1 REVUE FINANCIERE DES COMPTES DE LA SANTE.....	3
1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux ainsi que des sources de financement.....	3
1.2 Dépenses de santé et de services sociaux.....	4
Dépenses par programme budgétaire et autres	4
Organismes communautaires et autres organismes.....	4
Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé.....	6
Dépenses regroupées par supercatégorie	6
Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	7
Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA).....	7
1.3 Sources de financement.....	8
Fonds des services de santé	8
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	9
Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)	9
Contributions du gouvernement fédéral	10
Contributions des usagers.....	11
Contributions – autres ministères et organismes	12
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général.....	12
2 PROGRAMMES DU RESEAU DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX	13
2.1 Définition des programmes	14
2.2 Configuration des programmes	15
Programmes-services.....	15
Programmes-soutien	15
2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population....	16
Santé publique	16
Services généraux – activités cliniques et d'aide	16
2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières.....	17
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	17
Déficience physique.....	17
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	17
Jeunes en difficulté.....	17
Dépendances.....	18
Santé mentale.....	18

	Santé physique.....	18
2.5	Programmes-soutien.....	19
	Administration.....	19
	Soutien aux services.....	19
	Gestion des bâtiments et des équipements.....	19
2.6	Ventilation par programme des dépenses du réseau	20
2.7	Sources de financement des programmes du réseau	21
3	PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RESULTATS	23
3.1	Portrait de l'effectif et des établissements	23
	Effectif.....	23
	Établissements.....	24
3.2	Volumes et nature des soins et services.....	25
4	SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITES.....	27
	Contribution du régime public d'assurance médicaments	27
	Contributions par type de prestation d'assurance.....	28
	Contribution des adultes hébergés	29
	Financement du transport ambulancier.....	30
5	DEPENSES EN SANTE ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT, 2019-2020.....	31
6	CONCILIATION DES DEPENSES DES COMPTES DE LA SANTE AVEC CELLES DE LA MISSION SANTE ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS	35

LISTE DES TABLEAUX, DU SCHÉMA ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1	Dépenses de santé et de services sociaux et sources de financement	3
TABLEAU 2	Dépenses par programme budgétaire et autres.....	5
TABLEAU 3	Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé.....	6
TABLEAU 4	Dépenses regroupées par supercatégorie	6
TABLEAU 5	Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet.....	7
TABLEAU 6	Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants	7
TABLEAU 7	Fonds des services de santé.....	8
TABLEAU 8	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	9
TABLEAU 9	Fonds de soutien aux proches aidants	9
TABLEAU 10	Contributions du gouvernement fédéral.....	10
TABLEAU 11	Contributions des usagers	11
TABLEAU 12	Contributions – autres ministères et organismes.....	12
TABLEAU 13	Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	12
GRAPHIQUE 1	Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau, 2019-2020.....	13
SCHÉMA 1	Configuration d'ensemble.....	16
TABLEAU 14	Ventilation par programme des dépenses du réseau	20
TABLEAU 15	Sources de financement des programmes du réseau	21
GRAPHIQUE 2	Effectif au 31 mars 2020	23
TABLEAU 16	Volumes de soins et services rendus par programme et par service	25
TABLEAU 17	Financement du régime public d'assurance médicaments	27
TABLEAU 18	Contributions par type de prestation d'assurance, 2019-2020	28
TABLEAU 19	Financement des services d'hébergement en établissement	29
TABLEAU 20	Financement du transport ambulancier, 2019-2020	30
TABLEAU 21	Dépenses par entité, 2019-2020	31
TABLEAU 22	Sources de financement par entité, 2019-2020	32
TABLEAU 23	Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles de la mission Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2019-2020</i>	36

CONTEXTE

Les *Comptes de la santé* sont un instrument qui permet notamment d'informer la population :

- de l'impact de la consommation des soins et des services sur l'évolution des coûts de notre système de santé et de services sociaux;
- des choix auxquels nous faisons face collectivement pour préserver et renforcer l'accès et la qualité des services de santé et des services sociaux.

Les *Comptes de la santé* ont pour objectifs :

- d'assurer la transparence quant aux sommes consacrées au secteur de la santé et des services sociaux;
- d'informer la population de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux parmi les dépenses de l'ensemble des autres missions de l'État;
- de constituer une base de référence pour les discussions publiques portant sur les enjeux et les choix à effectuer pour assurer la pérennité du financement du système de santé et des services sociaux.

Rendus publics annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, les *Comptes de la santé* contiennent des informations financières permettant de comprendre l'importance des ressources allouées au système de santé et de services sociaux. Le ministère des Finances collabore à la préparation de certaines informations financières.

Les données financières produites pour établir les *Comptes de la santé* représentent les résultats consolidés des entités suivantes :

- Corporation d'urgences-santé (CUS);
- Fonds de l'assurance médicaments (FAM);
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA);
- Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (FRISSSS);
- Fonds des services de santé;
- Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (aboli le 12 juin 2018);
- Héma-Québec;
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), y compris les nouvelles responsabilités attribuées à l'égard des Aînés ainsi que les montants inscrits dans les Comptes à fin déterminée et les organismes budgétaires suivants :
 - Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE);
 - Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Revenus de transferts fédéraux (collaboration du ministère des Finances);
- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- Réseau de la santé et des services sociaux (centres intégrés de santé et de services sociaux, autres établissements publics et instances régionales).

Par ailleurs, la dépense totale de santé et de services sociaux consolidée des Comptes de la santé intègre, notamment, le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments, le service de la dette du réseau et la contribution du gouvernement, en tant qu'employeur, au Fonds des services de santé. Les Comptes de la santé ne comprennent pas certains crédits d'impôt remboursables qui, aux fins des comptes publics, sont considérés comme des dépenses plutôt que comme une réduction de l'impôt sur le revenu. À cet effet, la conciliation des dépenses des Comptes de la santé à partir des dépenses consolidées de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics 2019-2020 est présentée dans la section 6.

Les données de 2018-2019 et 2019-2020 ont fait l'objet de certains reclassements et redressements pour les rendre comparables aux données présentées pour l'année 2020-2021.

Les données 2020-2021 sont établies en fonction du *Point sur la situation économique et financière du Québec* publié en novembre 2020.

À noter que pour les années 2019-2020 et 2020-2021, les dépenses en santé et en services sociaux incluent celles relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé.

1 REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES DE LA SANTÉ

1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux ainsi que des sources de financement

Cette section présente un tableau sommaire de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux, ainsi que les sources de financement.

TABLEAU 1

Dépenses de santé et de services sociaux¹ et sources de financement²
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021^P	Variation annuelle moyenne³ (%)
Dépenses de santé et de services sociaux				
Dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux	38 190	40 225	47 661	11,7
Dépenses assumées par les usagers et autres	5 035	5 283	5 174	1,4
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	43 225	45 508	52 835	10,6
Sources de financement				
Fonds des services de santé	7 728	7 979	7 860	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	25	29	50	
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ⁴	3	0	0	
Fonds de soutien aux proches aidants ⁵	16	16	16	
Contributions du gouvernement fédéral	9 154	9 708	9 969	
Contributions des usagers	3 357	3 468	3 610	
Contributions – autres ministères et organismes	571	592	602	
Revenus d'autres sources ⁶	1 118	1 147	1 116	
Sous-total	21 972	22 939	23 223	2,8
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général⁷	21 253	22 569	29 612	18,0
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	43 225	45 508	52 835	10,6

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2019-2020 ainsi que 2020-2021.

2. Ces données ont été compilées à partir de documents produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux, des comptes publics et des états financiers de tous les organismes qui sont inclus dans le périmètre comptable de la mission Santé et Services sociaux. Ces données incluent, notamment, des montants liés à la contribution des usagers à l'assurance médicaments et les intérêts sur le service de la dette.

3. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

4. Ce fonds a été aboli le 12 juin 2018, comme l'a annoncé le ministre des Finances dans le Plan économique du Québec 2017-2018.

5. Ces contributions proviennent des revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac et autres.

6. Les revenus d'autres sources incluent notamment les revenus liés aux activités de recherche, de stationnement, de restauration, de location de téléviseurs et d'immeubles, ainsi que les dons.

7. Aux fins des Comptes de la santé, la différence est pourvue à même la contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général.

1.2 Dépenses de santé et de services sociaux

Cette section illustre l'évolution des postes de dépenses en santé et en services sociaux depuis 2018-2019.

Dépenses par programme budgétaire et autres

Le tableau ci-après présente, notamment, les dépenses par programme selon la nomenclature du budget de dépenses. Les données 2020-2021 sont établies en fonction du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2020. Les sources de données 2018-2019 et 2019-2020 pour ce tableau concernant les dépenses réelles proviennent principalement des comptes publics.

Organismes communautaires et autres organismes

Les données des organismes communautaires et autres organismes regroupent les dépenses des organismes nationaux et régionaux.

Les dépenses réelles sont de 654 millions de dollars pour 2018-2019 et de 736 millions de dollars pour 2019-2020.

Pour 2020-2021, le budget de dépenses prévisionnelles incluant les mesures instaurées relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé s'élève à 819 millions de dollars.

TABLEAU 2

Dépenses par programme budgétaire et autres¹
(en millions de dollars)

Programme	2018-2019	2019-2020	2020-2021^P	Variation annuelle moyenne² (%)
DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE				
1 - Fonctions de coordination	133	145	173	14,1
2 - Services dispensés à la population				
Établissements de santé et de services sociaux	22 368	23 901	29 207	14,3
Organismes communautaires et autres organismes	654	736	819	11,9
Activités connexes	3 111	3 093	4 789	24,1
Service de la dette ³	1 598	1 707	1 785	5,7
Sous-total	27 731	29 437	36 600	14,9
3 - Office des personnes handicapées du Québec	12	13	14	8,0
4 - Régie de l'assurance maladie du Québec	10 289	10 590	10 840	2,6
5 - Condition des aînés et des proches aidants	25	40	34	16,6
Sous-total – Dépenses par programme budgétaire	38 190	40 225	47 661	11,7
AUTRES DÉPENSES				
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabls⁴	5	23	76	289,9
Fonds de soutien aux proches aidants	15	16	18	9,5
Régie de l'assurance maladie du Québec⁵	1 596	1 618	1 687	2,8
Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	902	972	1 027	6,7
Autres entités (nettes des éliminations des opérations entre les entités)	2 517	2 654	2 366	-3,0
Sous-total – Autres dépenses	5 035	5 283	5 174	1,4
TOTAL	43 225	45 508	52 835	10,6
En % du PIB	9,84	9,91	12,07	

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2019-2020 ainsi que 2020-2021.

2. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

3. La dépense du service de la dette comprend le remboursement de capital et d'intérêts ainsi que la provision requise pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

4. Étant donnée la mise en place tardive du fonds en 2018-2019, il y a eu des dépenses de l'ordre de 5 millions de dollars pour cette année financière. Le rythme de progression des dépenses de ce récent fonds suit son cours.

5. Dépenses financées par les revenus autonomes de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce montant exclut la franchise et la coassurance du régime public d'assurance médicaments.

Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé

En 2019-2020, les dépenses engagées pour faire face à la COVID-19 dans le secteur de la santé et des services sociaux s'élèvent à 209,9 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les mesures instaurées en 2020-2021 relatives à la pandémie de la COVID-19 pour renforcer le système de santé.

TABLEAU 3

Dépenses relatives à la pandémie pour renforcer le système de santé (en millions de dollars)

	2020-2021 ^P
Reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé	1 803
Disposer de matériel nécessaire pour faire face à la crise	2 152
Autres mesures de soutien en santé et services sociaux	906
Investir en santé mentale	13
TOTAL	4 874
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>9,22</i>

P. Dépenses prévisionnelles.

Dépenses regroupées par supercatégorie

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux regroupées par supercatégorie.

TABLEAU 4

Dépenses regroupées par supercatégorie (en millions de dollars)

	2018-2019 ¹	2019-2020	Variation (%)
Rémunération	27 623	28 925	4,7
Fonctionnement	9 866	10 385	5,3
Transfert	4 190	4 563	8,9
Service de la dette (intérêts) ²	571	582	1,9
Créances douteuses et autres provisions	73	81	11,0
Autres ³	902	972	7,8
TOTAL	43 225	45 508	5,3
<i>En % du PIB</i>	<i>9,84</i>	<i>9,91</i>	

1. Informations financières 2018-2019 différentes des Comptes de la santé de l'an passé pour ce qui est du fonctionnement et du transfert en raison d'un reclassement des achats de services des établissements.
2. Contrairement au tableau 2, la dépense du service de la dette inclut uniquement les intérêts sur la dette.
3. Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

En 2018-2019, à la suite de l'adoption de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis*, édictant la *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (2018, chapitre 19), le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds, inscrit dans la *Loi encadrant le cannabis*, permet notamment de réaliser certaines activités liées à la prévention des méfaits du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de celle-ci. Il est à noter également qu'une somme annuelle minimale de 25 millions de dollars est annoncée dans cette *Loi* pour ce fonds jusqu'en 2022-2023.

TABLEAU 5

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P
Volet - Activité			
Volet 1 - Prévention	—	14	38
Volet 2 - Recherche et surveillance	2	2	24
Volet 3 - Services curatifs	—	3	6
Volet 4 - Mise en œuvre	—	1	3
Sous-total	2	20	71
Volet - Soutien			
Rémunération et fonctionnement	3	3	5
Sous-total	3	3	5
TOTAL	5	23	76
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,01</i>	<i>0,05</i>	<i>0,14</i>

P. Dépenses prévisionnelles.

Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants a été transféré du ministère de la Famille à partir du 1^{er} avril 2019. Ce Fonds contribue à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

TABLEAU 6

Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P
Subvention pour le soutien aux proches aidants	15	16	18
TOTAL	15	16	18
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,03</i>	<i>0,04</i>	<i>0,03</i>

P. Dépenses prévisionnelles.

1.3 Sources de financement

Cette section présente l'évolution de la part respective des revenus provenant du Fonds des services de santé, du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, du Fonds de soutien aux proches aidants ainsi que des contributions du gouvernement fédéral, des usagers, d'autres ministères et organismes, de même que du gouvernement du Québec (impôts et taxes du fonds général), attribués au financement de la santé.

Fonds des services de santé

Le Fonds des services de santé a été institué pour soutenir le financement des soins et des services sociaux. Le Fonds est alimenté par les cotisations des employeurs et des particuliers perçues par Revenu Québec.

Pour les employeurs, le taux de cette cotisation est resté constant depuis 1995 à 4,26 % de la masse salariale totale. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce taux a été réduit pour les petites et moyennes entreprises (PME) œuvrant dans le secteur primaire et manufacturier, et dont la masse salariale annuelle est inférieure à 6 millions de dollars. En tenant compte de cette réduction, le taux pour ces PME varie de 1,25 % à 4,26 %.

Pour les particuliers, la cotisation pour l'année d'imposition 2020 est de 1 % des revenus assujettis qui excèdent 15 170 \$ (15 360 \$ en 2021), pour un montant maximal de 1 000 \$. Certains types de revenus sont toutefois exclus de l'assiette de cette cotisation. Il s'agit, notamment, des revenus d'emploi, des prestations de la sécurité du revenu, des indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

TABLEAU 7

Fonds des services de santé (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Cotisations des employeurs	7 443	7 702	7 534	0,6
Cotisations des particuliers	285	277	326	7,0
TOTAL	7 728	7 979	7 860	0,9
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>17,88</i>	<i>17,53</i>	<i>14,88</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

Le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis a été institué pour réaliser des activités liées à la prévention en matière de consommation du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, chapitre 16). Le Fonds est principalement constitué de sommes versées par le ministère des Finances provenant de la vente du cannabis. Dans l'éventualité où, pour chacune des années 2018-2019 à 2022-2023, le versement provenant de la vente du cannabis au FPRMC n'atteignait pas le seuil minimal de 25 millions de dollars, le ministre des Finances verserait au FPRMC la somme requise pour combler la différence.

TABLEAU 8

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (en millions de dollars)

	2018-2019 ¹	2019-2020	2020-2021 ^P
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	3	29	50
Ministère des Finances	22	0	0
TOTAL	25	29	50
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,06</i>	<i>0,06</i>	<i>0,09</i>

P. Financement prévisionnel.

1. Puisque les revenus pour le Fonds des revenus provenant de la vente du cannabis correspondaient à un montant de 3 millions de dollars en 2018-2019, le ministre des Finances a versé 22 millions de dollars pour atteindre le total de 25 millions de dollars. Depuis 2019-2020, ce Fonds est autosuffisant.

Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA) a été institué afin de contribuer à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés, en soutenant des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les revenus annuels du Fonds proviennent principalement des revenus de la taxe sur le tabac.

TABLEAU 9

Fonds de soutien aux proches aidants (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P
Revenus provenant des taxes à la consommation - Tabac et autres	16	16	16
TOTAL	16	16	16
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,04</i>	<i>0,04</i>	<i>0,03</i>

P. Financement prévisionnel.

Contributions du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral contribue au financement des soins de santé principalement au moyen du Transfert canadien en matière de santé.

Le tableau ci-dessous présente les contributions du gouvernement fédéral sur 3 ans.

TABLEAU 10

Contributions du gouvernement fédéral (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL				
Transferts pour la santé				
Transfert canadien en matière de santé	6 114	6 369	6 540	3,4
Fonds ciblés	192	248	282	
Autres programmes				
Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	30	30	30	
Subventions versées aux établissements de santé et de services sociaux et autres organismes	184	205	195	
Sous-total	6 520	6 852	7 047	4,0
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS				
Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé²	2 634	2 856	2 922	5,3
TOTAL	9 154	9 708	9 969	4,4
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>21,18</i>	<i>21,33</i>	<i>18,87</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

2. La portion notionnelle de l'abattement spécial relative au Transfert canadien en matière de santé correspond à 62 % de l'abattement spécial du Québec de 13,5 %. Ce montant est ajouté aux contributions du gouvernement fédéral à des fins illustratives.

Contributions des usagers

Ce tableau présente les diverses contributions des usagers au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 11

Contributions des usagers (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Régime public d'assurance médicaments				
Primes	1 258	1 234	1 299	1,6
Franchises et coassurances	902	972	1 027	6,7
Sous-total	2 160	2 206	2 326	3,8
Contributions des adultes hébergés	864	913	928	3,6
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	38	35	36	-2,7
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	83	87	89	3,6
Autres contributions des usagers²	212	227	231	4,4
TOTAL	3 357	3 468	3 610	3,7
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>7,77</i>	<i>7,62</i>	<i>6,83</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

2. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.

Contributions – autres ministères et organismes

Ce tableau présente les contributions provenant d'autres entités gouvernementales au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 12

Contributions – autres ministères et organismes (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	208	226	230	5,2
Fonds d'assurance automobile du Québec	177	177	180	0,8
Fonds de recherche du Québec – Santé	49	53	54	5,0
Loto-Québec	22	22	22	0,0
Ententes réciproques avec les autres provinces (Régie de l'assurance maladie du Québec)	58	49	50	-7,2
Autres	57	65	66	7,6
TOTAL	571	592	602	2,7
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>1,32</i>	<i>1,30</i>	<i>1,14</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général

Ce tableau montre l'évolution de la contribution du gouvernement du Québec en provenance du fonds général pour le financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 13

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	21 253	22 569	29 612	18,0
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>49,17</i>	<i>49,59</i>	<i>56,05</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

2 PROGRAMMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

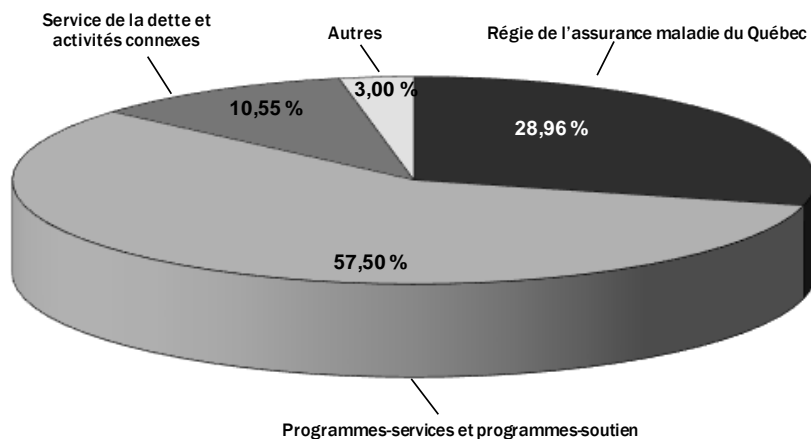
En 2015, la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales a entraîné le regroupement régional des services de santé et des services sociaux.

Les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ont pour responsabilité, notamment, d'offrir l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. En outre, la *Loi* prévoit que le financement et la reddition de comptes des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Le graphique qui suit présente la part des programmes-services et des programmes-soutien dans l'ensemble des dépenses de santé et de services sociaux. Pour l'exercice 2019-2020, la part affectée à ces programmes est de 57,50 %.

GRAPHIQUE 1

Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau, 2019-2020 (en pourcentage)



2.1 Définition des programmes

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, un programme est un regroupement de services et d'activités. Il existe deux types de programmes : les programmes-services et les programmes-soutien.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou, encore, aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services.

La définition d'un programme-services suppose que :

- le regroupement des services qui forme un programme est fondé sur la notion de besoin. Chaque programme doit regrouper l'ensemble des services et des activités qui permet de répondre aux besoins de la population ou à un profil de besoins d'un groupe de personnes;
- les besoins ou les profils de besoins priment par rapport aux frontières des établissements, aux territoires professionnels, à des domaines d'activité et autres;
- tout programme comporte des services qui lui sont propres et des services qu'il partage avec d'autres programmes. Par exemple, dans le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, on trouve des services gériatriques qui sont propres à ce programme. À l'inverse, les services de pharmacie, de physiothérapie ou encore de soins infirmiers font partie du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, mais ils appartiennent aussi à d'autres programmes comme Santé physique.

2.2 Configuration des programmes

Cette section présente la configuration des programmes ainsi qu'un schéma de son ensemble.

Programmes-services

Les programmes-services se subdivisent à leur tour en deux catégories.

- Les programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population :
 - Santé publique;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide.
- Les programmes-services répondant à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
 - Déficience physique;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;
 - Dépendances;
 - Santé mentale;
 - Santé physique.

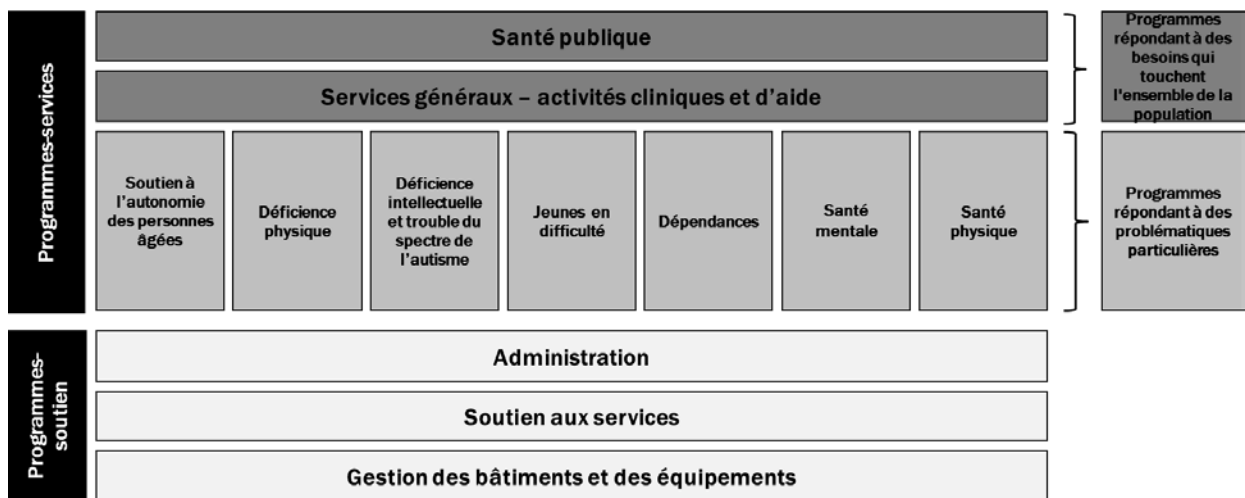
Programmes-soutien

Les programmes-soutien regroupent les activités qui viennent appuyer les programmes-services :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

SCHÉMA 1

Configuration d'ensemble



2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population

Santé publique

La santé publique vise un grand objectif social : améliorer la santé et le bien-être général de la population par des actions qui se situent, la plupart du temps, avant que les problèmes ne surviennent. Le programme Santé publique est fondé sur une perspective populationnelle, c'est-à-dire qu'il s'adresse à l'ensemble de la population. Les actions de santé publique peuvent toutefois viser des groupes cibles qui partagent certains traits communs tels que l'exposition aux mêmes facteurs de risque, les conditions de vie particulières, etc.

Services généraux – activités cliniques et d'aide

Le programme Services généraux – activités cliniques et d'aide exclut les activités de promotion-prévention. Ce programme regroupe les services qui s'adressent à l'ensemble de la population, qui sont des services de proximité, c'est-à-dire des services qui sont accessibles localement à partir d'un établissement, du cabinet de médecins ou du groupe de médecine de famille, ou qui sont généralement des services individuels destinés à répondre aux besoins des personnes présentant des problèmes ponctuels et aigus.

Exemples : information, orientation, services infirmiers (ex. : Info-Santé, services de santé courants, etc.), services de nutrition, etc.

2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières

Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées regroupe tous les services donnés dans un établissement, à domicile ou ailleurs, qui sont destinés aux personnes en perte d'autonomie principalement en raison de l'avancement en âge, et ce, peu importe la condition : perte d'autonomie fonctionnelle, problèmes cognitifs (ex. : maladie d'Alzheimer) ou maladies chroniques, et à leur entourage.

Pour les personnes en perte d'autonomie, il ne s'agit pas nécessairement de guérir, mais davantage de compenser la détérioration des conditions de santé, de miser sur le potentiel résiduel et d'assurer la sécurité des personnes dans leur résidence.

Déficience physique

Le programme Déficience physique regroupe les services visant à répondre aux besoins des personnes qui, peu importe leur âge, ont une incapacité significative et persistante, ainsi qu'à leur entourage. Les services prévus pour les personnes qui ont une maladie dégénérative et qui correspondent à un profil de besoins du type déficience physique (ex. : sclérose en plaques, ataxie de Friedreich) font aussi partie de ce programme.

Les services destinés aux personnes présentant une déficience physique visent à développer et à maintenir leur autonomie fonctionnelle, à compenser leurs incapacités et à soutenir leur pleine participation sociale.

Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

Pour le volet déficience intellectuelle, le programme regroupe les services destinés à répondre aux besoins des personnes qui ont un fonctionnement cognitif général significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation apparaissant pendant l'enfance. Les services de ce programme permettent de réduire les conséquences de la déficience, de compenser les incapacités et de soutenir l'intégration sociale.

Ce programme comprend aussi les services offerts aux personnes aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Jeunes en difficulté

Le programme Jeunes en difficulté regroupe les services destinés aux jeunes – de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte – qui présentent des problèmes de développement ou de comportement, ou qui ont des difficultés d'adaptation sociale (délinquance, violence, idées suicidaires, etc.). Ce programme s'adresse également aux jeunes qui ont besoin d'une aide appropriée pour assurer leur sécurité et leur développement (abus, négligence, etc.) ou pour éviter que ceux-ci ne soient compromis. Ce programme comprend aussi des services destinés aux familles des jeunes concernés.

Dépendances

Ce programme vise à répondre aux besoins de toute personne présentant des comportements à risque ou des troubles liés à l'utilisation d'une substance psychoactive ou aux jeux de hasard et d'argent. Le programme comprend l'ensemble des services publics du réseau de la santé et des services sociaux pouvant être appariés aux besoins de ces personnes ainsi qu'à ceux de leur entourage.

Le programme comprend notamment des services de détection et d'orientation vers les services appropriés, d'intervention précoce, de gestion de l'intoxication et du sevrage, de réadaptation externe et avec hébergement, de traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes avec médication de substitution, de réinsertion sociale et de soutien à l'entourage.

Santé mentale

Le programme Santé mentale vise à permettre à toute personne dont la santé mentale est perturbée, et à sa famille, d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins ainsi qu'une attention appropriée à sa situation.

Santé physique

Le programme Santé physique s'adresse à toute personne qui est aux prises avec une maladie, un symptôme ou un traumatisme et qui doit recevoir des soins et des traitements spécialisés et surspécialisés. Il s'adresse également à toute personne aux prises avec une maladie qui exige un suivi systématique et des services en continu.

Le programme Santé physique comprend donc précisément les urgences, les épisodes de soins aigus, les visites en soins ambulatoires qui sont spécialisés et surspécialisés ainsi que les visites spécialisées à domicile, les soins palliatifs, etc.

2.5 Programmes-soutien

Administration

Ce programme regroupe des activités de nature administrative. On trouve la gestion générale de l'établissement, l'administration des services techniques et les activités liées à l'intégration de l'informatique.

Soutien aux services

Ce programme appuie la prestation des services aux usagers de l'établissement. Il comprend notamment la coordination des services aux usagers et des soins infirmiers et d'assistance, l'enseignement, les activités relatives à l'admission et à l'inscription des usagers, l'alimentation et la buanderie.

Gestion des bâtiments et des équipements

Ce programme englobe, plus précisément, les activités qui touchent de près l'univers physique de l'établissement. Il concerne le fonctionnement des installations, leur entretien et leur réparation, le ménage, la gestion des déchets biomédicaux et la sécurité.

2.6 Ventilation par programme des dépenses du réseau

Les dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau comprennent des sommes provenant des crédits du programme 02 (services dispensés à la population) du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des comptes à fin déterminée. Ces dépenses excluent le service de la dette et certaines activités connexes, notamment les régimes de retraite des employés.

Aux fins de présentation de l'ensemble des services aux usagers, à leurs proches et à la population, les dépenses des organismes communautaires ont été intégrées dans les programmes-services. Toutefois, la gestion financière de ces organismes demeure distincte.

TABLEAU 14

Ventilation par programme des dépenses du réseau¹
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020 ^P	Part relative 2019-2020 (%)
Programmes-services			
Santé publique	350	387	1,5
Services généraux – activités cliniques et d'aide	1 008	1 116	4,2
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	3 966	4 330	16,5
Déficience physique	711	755	2,9
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 100	1 171	4,5
Jeunes en difficulté	1 408	1 545	5,9
Dépendances	135	146	0,6
Santé mentale	1 444	1 536	5,9
Santé physique	9 013	9 709	37,1
Sous-total	19 135	20 695	79,1
Programmes-soutien			
Administration	1 562	1 654	6,3
Soutien aux services	1 764	1 881	7,2
Gestion des bâtiments et des équipements	1 855	1 935	7,4
Sous-total	5 181	5 470	20,9
TOTAL	24 316	26 165	100,0

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Pour 2020-2021, la ventilation des prévisions n'est pas disponible. Une telle évaluation sera possible une fois le système comptable unique retenu et déployé avec une nouvelle charte comptable unique définie par tous les établissements de santé et de services sociaux.

2.7 Sources de financement des programmes du réseau

Cette section présente les sources de financement des programmes du réseau.

TABLEAU 15

Sources de financement des programmes du réseau
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020 ^P
Programmes-services		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Établissements de santé et de services sociaux	22 368	23 901
Organismes communautaires régionaux ¹	635	703
Sous-total	23 003	24 604
Contributions des usagers		
Contributions des adultes hébergés	864	913
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	38	35
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	83	87
Autres contributions des usagers ²	212	227
Sous-total	1 197	1 262
Autres ministères et organismes		
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	67	69
Fonds d'assurance automobile du Québec	116	117
Loto-Québec	22	22
Sous-total	205	208
Autres ajustements	-89	91
TOTAL	24 316	26 165

P. Financement prévisionnel.

1. Exclut les organismes communautaires nationaux.

2. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.

3 PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS

3.1 Portrait de l'effectif et des établissements

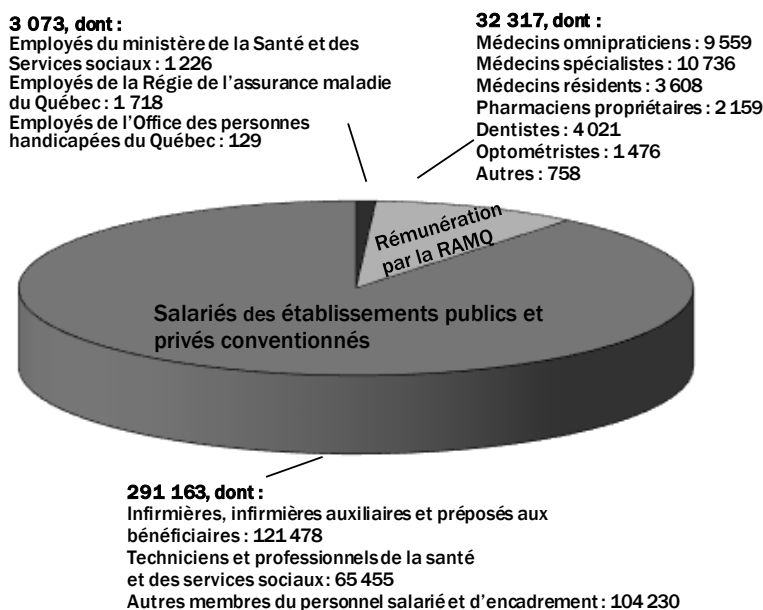
Effectif

L'effectif comprend le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, les professionnels médicaux et cliniques touchant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ainsi que le personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la RAMQ et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), soit 326 545 personnes, représentant 7,3 % de la population active du Québec. Au 31 mars 2020, on comptait :

- 291 163 salariés dans les établissements publics et privés conventionnés, dont 121 478 infirmières, infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires, 65 455 techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux et 104 230 autres membres du personnel, dont 9 536 gestionnaires, soit un taux d'encadrement moyen de l'ordre de 3 %.
- 32 317 professionnels touchant une rémunération de la RAMQ, dont 9 559 médecins omnipraticiens, 10 736 médecins spécialistes et 3 608 médecins résidents ainsi que 2 159 pharmaciens propriétaires, 4 021 dentistes et 1 476 optométristes;
- 1 226 employés au ministère de la Santé et des Services sociaux, 1 718 à la RAMQ et 129 à l'OPHQ.

GRAPHIQUE 2

Effectif au 31 mars 2020
(en nombre)



Établissements

Au 31 mars 2020, le réseau de la santé et des services sociaux comptait 34 établissements publics administrés chacun par un président-directeur général ou directeur général. Ces établissements sont composés de :

13 centres intégrés (CISSS) dont chacun est un établissement issu de la fusion de tous les établissements publics;

9 centres intégrés universitaires (CIUSSS), car ils se trouvent dans une région sociosanitaire où une université offre un programme complet d'études prédoctorales en médecine ou parce qu'ils exploitent un centre désigné « institut universitaire » dans le domaine social;

7 établissements non fusionnés rattachés au Ministère et qui offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance, soit 4 centres hospitaliers universitaires (CHU), 2 instituts universitaires (IU) et 1 institut;

5 établissements publics, non visés par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS)*, qui desservent une population nordique ou autochtone.

3.2 Volumes et nature des soins et services

Cette section présente brièvement l'évolution du volume et de la nature des soins et services offerts aux usagers, à leurs proches et à la population.

TABLEAU 16

Volumes de soins et services rendus par programme et par service

Programme	Service	Unité de mesure	Volume	
			2018-2019	2019-2020
Soutien à l'autonomie des personnes âgées / déficience physique / déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Heures de service rendues en soutien à domicile	Heure de prestation de services	19 545 371	22 668 416
		Usagers	359 772	369 524
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	Hébergement en établissement Ressources intermédiaires et ressources de type familial	Jour-présence	13 346 962	13 536 099
		Jour rétribué	3 612 704	3 787 046
Déficience physique	Adaptation – réadaptation	Heure de prestation de services	2 962 449	3 020 784
		Usagers	92 528	92 675
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Ressources intermédiaires Ressources résidentielles, assistance résidentielle continue Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches	Jour rétribué	1 935 584	1 930 365
		Jour rétribué	245 980	261 896
		Usager	37 078	39 453
Jeunes en difficulté	Signalements traités Services psychosociaux	Signalement	105 644	118 316
		Usager	134 651	140 813
Dépendances	Services en centres de réadaptation en dépendance	Usager	45 378 ¹	47 353
Santé mentale ²	Hospitalisations Hébergement Services ambulatoires en première ligne	Jour-présence	897 208	892 635
		Jour-présence	187 142	183 490
		Usager	113 868	118 901
Santé physique	Jours-présence des usagers admis Interventions chirurgicales	Jour-présence	4 386 940	4 369 235
		Nombre d'interventions chirurgicales	536 254	523 439
	Urgence Consultations médicales en établissement	Visite	3 711 052	3 694 282
		Visite	6 113 703	5 979 082
	Accouchements	Nombre d'accouchements	77 465	78 460
	Analyses de laboratoire Soins palliatifs et de fin de vie	Nombre d'analyses Usager	202 159 741 23 055	209 230 438 23 389

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, états financiers, Med-Écho ainsi que le tableau de bord sur les indicateurs de gestion.

1. Un changement dans la méthodologie du calcul de données a eu lieu afin de tenir compte des centres de réadaptation en dépendance et d'exclure les deux ressources d'hébergement certifiées en dépendance (RHD)
2. Les derniers investissements en Santé mentale ont été faits pour le Suivi intensif variable (SIV), le Suivi intensif dans le milieu et les premiers épisodes psychotiques. La bonification de ces secteurs a pour objectif justement de prévenir les hospitalisations et les services ambulatoires en première ligne.

4 SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS

Contribution du régime public d'assurance médicaments

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des contributions des assurés et du gouvernement du Québec au financement du régime.

Le régime public d'assurance médicaments a représenté des dépenses de 4 726 millions de dollars en 2019-2020. De ce montant, 2 520 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 53,3 % des coûts liés au régime public d'assurance médicaments. Les contributions des assurés se sont élevées à 2 206 millions de dollars, soit 46,7 %.

TABLEAU 17

Financement du régime public d'assurance médicaments
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Contributions des assurés				
Primes	1 258	1 234	1 299	1,6
Franchises et coassurances	902	972	1 027	6,7
Sous-total	2 160	2 206	2 326	3,8
Contribution du gouvernement²	2 291	2 520	2 650	7,5
TOTAL	4 451	4 726	4 976	5,7
<i>Part assumée par les assurés en %</i>	<i>48,53</i>	<i>46,68</i>	<i>46,74</i>	
<i>Part assumée par le gouvernement en %</i>	<i>51,47</i>	<i>53,32</i>	<i>53,26</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

2. Excluant les contributions pour les dépenses de nature administrative du Fonds de l'assurance médicaments et en incluant, en 2019-2020, un revenu de 42 millions de dollars provenant d'une entente entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et des grossistes en médicaments.

Contributions par type de prestation d'assurance

Ce tableau explique le détail des contributions de chaque type d'assuré et de celles du gouvernement du Québec.

TABLEAU 18

Contributions par type de prestation d'assurance, 2019-2020
(en millions de dollars)

	Financement				Part assumée par les assurés (%)
	Coûts	Contributions des assurés		Contribution du gouvernement	
		Franchises et coassurances	Primes		
Prestataires d'une aide financière de dernier recours	732	—	—	732	—
Personnes âgées de 65 ans ou plus					
Recevant au moins 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	213	—	—	213	—
Recevant moins de 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	1 353	247	196	910	32,7
Ne recevant aucun Supplément de revenu garanti	1 740	460	498	782	55,1
Sous-total	3 306	707	694	1 905	42,4
Autres assurés					
Adultes	1 013	265	540	208	79,5
Enfants de moins de 18 ans et personnes à charge handicapées	78	—	—	78	—
Personnes aux études à temps plein de 18 à 25 ans sans conjoint	17	—	—	17	—
Sous-total	1 108	265	540	303	72,7
Autres¹	-420	—	—	-420	—
TOTAL	4 726	972	1 234	2 520	46,7

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, *Rapport annuel de gestion 2019-2020*.

1. Il s'agit des sommes reçues en vertu des ententes d'inscription entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments, des montants forfaitaires versés en vertu de l'entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, des sommes récupérées auprès des personnes et d'autres redressements comptables.

Contribution des adultes hébergés

Le tableau suivant présente l'évolution des contributions des adultes hébergés et du gouvernement du Québec pour les services d'hébergement en établissement.

L'hébergement des adultes en établissement a représenté des dépenses de 3 836 millions de dollars en 2019-2020. De ce montant, 3 130 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 81,6 % des coûts liés à l'hébergement des adultes en établissement. Les contributions des usagers se sont élevées à 706 millions de dollars, soit 18,4 %.

TABLEAU 19

Financement des services d'hébergement en établissement¹
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021^P	Variation annuelle moyenne² (%)
Contributions des adultes hébergés en établissement ³	687	706	706	1,4
Contribution du gouvernement	2 886 ⁴	3 130	3 130	4,1
TOTAL	3 573	3 836	3 836	3,6
<i>Part assumée par les usagers en %</i>	<i>19,23</i>	<i>18,40</i>	<i>18,40</i>	
<i>Part assumée par le gouvernement en %</i>	<i>80,77</i>	<i>81,60</i>	<i>81,60</i>	

P. Financement prévisionnel. Meilleures données obtenues.

1. Excluant les contributions des ressources intermédiaires et des ressources de type familial.

2. Variation annuelle moyenne de 2018-2019 à 2020-2021.

3. Hébergement des adultes dans les établissements publics et privés.

4. Informations financières 2018-2019 différentes des Comptes de la santé de l'an passé, car il s'agit d'une donnée définitive, et non prévisionnelle.

Financement du transport ambulancier

Les services ambulanciers ont représenté des dépenses de 759 millions de dollars en 2019-2020. De ce montant, 726 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 95,7 % des dépenses liées au transport ambulancier. Les contributions des usagers et des autres organismes se sont élevées à 33 millions de dollars, soit 4,3 % des dépenses liées au transport ambulancier.

TABLEAU 20

Financement du transport ambulancier, 2019-2020 (en millions de dollars)

	Contributions		Nombre de transports
	Montant	(%)	
Contributions du gouvernement			
Ministère de la Santé et des Services sociaux	643	84,7	—
Transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux ¹	73	9,7	471 532
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires de la sécurité du revenu ²	10	1,3	70 983
Sous-total	726	95,7	542 515
Contributions des usagers et des autres organismes			
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ³	—	—	227
Société de l'assurance automobile du Québec	4	0,5	25 999
Particuliers	26	3,4	171 572
Autres ⁴	3	0,4	21 566
Sous-total	33	4,3	219 364
TOTAL	759	100,0	761 879

1. Coûts selon le tarif en vigueur, dont les transferts interétablissements et les transports justifiés des personnes de 65 ans ou plus.

2. Coûts de transport selon le tarif en vigueur.

3. Les coûts de la Commission sont inférieurs à 50 000 \$.

4. Sont notamment incluses les contributions du gouvernement fédéral, dont celles des ministres fédéraux de la Sécurité publique et de la Protection civile, de la Défense nationale, des Anciens Combattants Canada et de Santé Canada, les contributions des employeurs et les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

Lorsqu'une tarification est appliquée, les contributions des usagers et des autres organismes couvrent uniquement 15,3 % des dépenses de fonctionnement. En effet, la facturation moyenne par transport est de 152,26 \$, alors que le coût réel moyen s'élève à 996,79 \$. Ainsi, la majeure partie des coûts est assumée par le gouvernement du Québec. En 2019-2020, le nombre total de transports effectués a été de 761 879, contre 754 658 en 2018-2019.

Il n'existe actuellement qu'un seul tarif sur la totalité du territoire québécois, soit 125 \$ pour la prise en charge d'un usager, auquel s'ajoute 1,75 \$ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance.

5 DÉPENSES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT, 2019-2020

TABLEAU 21

Dépenses par entité, 2019-2020
(en millions de dollars)

	Entités					
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau ²
DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX						
Dépenses de programmes						
- Fonctions de coordination	145	145	—	—	—	—
- Services dispensés à la population						
▪ Établissements de santé et de services sociaux	23 901	23 901	—	—	—	—
▪ Organismes communautaires et autres organismes	736	736	—	—	—	—
▪ Activités connexes	3 093	3 093	—	—	—	—
▪ Service de la dette	1 707	1 707	—	—	—	—
Sous-total	29 437	29 437	—	—	—	—
- Office des personnes handicapées du Québec	13	13	—	—	—	—
- Régie de l'assurance maladie du Québec	10 590	10 590	—	—	—	—
- Condition des Aînés et des Proches aidants	40	40	—	—	—	—
Sous-total - Dépenses de programmes	40 225	40 225	—	—	—	—
Autres dépenses						
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	23	—	—	—	23	—
- Fonds de soutien aux proches aidants	16	—	—	—	16	—
- Régie de l'assurance maladie du Québec						
▪ Régime d'assurance maladie	8 114	—	8 114	—	—	—
▪ Régime public d'assurance médicaments	4 726	—	3 754	972	—	—
▪ Autres	740	—	740	—	—	—
▪ Frais d'administration	256	—	256	—	—	—
Sous-total	13 875	—	12 864	972	39	—
- Centres intégrés et établissements	29 418	—	—	—	—	29 418
- Autres	4 950	—	—	3 823	937	190
Sous-total - Autres dépenses	48 243	—	12 864	4 795	976	29 608
Éliminations des opérations entre les entités	-42 960	-37 842	-430	-3 805	-174	-709
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	45 508	2 383	12 434	990	802	28 899

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

2. Y compris les comptes à fin déterminée.

TABLEAU 22

Sources de financement par entité, 2019-2020 (en millions de dollars)

	Entités						
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau ²	Fonds des services de santé
SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX							
Fonds des services de santé							
- Cotisations des employeurs	7 702	—	—	—	—	—	7 702
- Cotisations des particuliers	277	—	—	—	—	—	277
Sous-total	7 979	—	—	—	—	—	7 979
<i>Proportion du financement</i>	17,5 %						
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis							
- Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	29	—	—	—	29	—	—
<i>Proportion du financement</i>	0,1 %						
Fonds de soutien aux proches aidants -							
Taxe sur le tabac et Intérêts	16	—	—	—	16	—	—
<i>Proportion du financement</i>	0,0%						
Contributions du gouvernement fédéral							
- Transferts pour la santé							
▪ Transfert canadien en matière de santé	6 369	6 369	—	—	—	—	—
▪ Fonds ciblés	248	248	—	—	—	—	—
- Autres programmes							
▪ Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	30	30	—	—	—	—	—
▪ Subventions versées aux établissements de santé et de services sociaux et autres organismes	205	—	—	—	2	203	—
- Impôt sur le revenu des particuliers							
▪ Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé	2 856	2 856	—	—	—	—	—
Sous-total	9 708	9 503	—	—	2	203	—
<i>Proportion du financement</i>	21,3 %						
Total à reporter	17 732	9 503	—	—	47	203	7 979

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

2. Y compris les comptes à fin déterminée.

TABLEAU 22 (suite)

Sources de financement par entité, 2019-2020
(en millions de dollars)

	Entités						
	Total	Fonds général	Régle de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes budgétaires et autres que fonds spéciaux	Organismes du réseau ²	Fonds des services de santé
Total reporté	17 732	9 503	—	—	47	203	7 979
Contributions des usagers							
– Régime public d'assurance médicaments							
▪ Primes	1 234	—	—	1 234	—	—	—
▪ Franchises et coassurances	972	—	—	972	—	—	—
– Contributions des adultes hébergés	913	—	—	—	—	913	—
– Suppléments pour chambres privées et semi-privées	35	—	—	—	—	35	—
– Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	87	—	—	—	—	87	—
– Autres contributions des usagers	227	—	—	—	—	227	—
Sous-total	3 468	—	—	2 206	—	1 262	—
<i>Proportion du financement</i>	7,6 %						
Contributions – autres ministères et organismes							
– Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	226	—	157	—	—	69	—
– Fonds d'assurance automobile du Québec	177	—	60	—	—	117	—
– Fonds de recherche du Québec – Santé	53	—	—	—	—	53	—
– Loto-Québec ³	22	—	—	—	—	22	—
– Ententes réciproques avec les autres provinces	49	—	49	—	—	—	—
– Autres	65	—	1	—	6	58	—
Sous-total	592	—	267	—	6	319	—
<i>Proportion du financement</i>	1,3 %						
Revenus d'autres sources							
– Divers (services commerciaux, dons, etc.)	1 147	4	17	42	42	1 042	—
Sous-total	1 147	4	17	42	42	1 042	—
<i>Proportion du financement</i>	2,5 %						
Sous-total des sources de financement des dépenses de santé et de services sociaux							
<i>Proportion du financement</i>	50,4 %						
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général							
<i>Proportion du financement</i>	49,6 %						
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	45 508	32 076	284	2 248	95	2 826	7 979

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.
3. Contributions pour le financement du compte à fin déterminée (CFD) « Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques ».

6 CONCILIATION DES DÉPENSES DES COMPTES DE LA SANTÉ AVEC CELLES DE LA MISSION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS

Les données financières aux fins des Comptes de la santé sont une consolidation des états financiers des entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec du domaine de la santé et des services sociaux.

Les dépenses des Comptes de la santé sont différentes de celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

De façon sommaire, les dépenses incluses dans les Comptes de la santé diffèrent de celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics étant donné, notamment, que :

- les Comptes de la santé comprennent le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments sous la forme de franchises et de coassurances, alors que les comptes publics ne le considèrent pas;
- le service de la dette est inclus dans les Comptes de la santé, alors qu'il est présenté avec la mission Service de la dette dans les comptes publics;
- les dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants et du programme Condition des aînés et des proches aidants, après éliminations des dépenses interentités, sont présentées dans la mission Soutien aux personnes et aux familles dans les comptes publics;
- les Comptes de la santé comprennent un nombre plus restreint d'entités, alors que le périmètre comptable du gouvernement du Québec est plus large. Par conséquent, certaines dépenses apparentées sont éliminées au moment de la préparation des comptes publics, alors qu'elles ne le sont pas au moment de l'établissement des comptes de la santé;
- les transferts financés par le régime fiscal sont exclus des Comptes de la santé, alors qu'ils sont présentés avec la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

La conciliation suivante permet le rapprochement entre les dépenses des Comptes de la santé et celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

TABLEAU 23

Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles de la mission Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2019-2020*
(en millions de dollars)

Dépenses consolidées de la mission Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2019-2020</i>	43 699
(+) Éléments non inclus dans la mission Santé et Services sociaux	
• Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	972
• Service de la dette des organismes autres que budgétaires, fonds spéciaux et organismes du réseau	582
• Fonds de soutien aux proches aidants et programme Condition des aînés et des proches aidants	42
(+) Éliminations dans les comptes publics non considérées aux fins des comptes de la santé	
• Contribution du gouvernement, à titre d'employeur, au Fonds des services de santé	684
• TVQ sur les dépenses de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux	222
• Autres éliminations	138
(-) Éléments inclus dans les comptes publics non considérés aux fins des comptes de la santé	
• Transferts financés par le régime fiscal – crédits d'impôt remboursables ¹	-831
DÉPENSES AUX FINS DES COMPTES DE LA SANTÉ	45 508

1. Y compris, notamment, les crédits d'impôt remboursables pour le maintien à domicile des aînés, les aidants naturels, les frais médicaux et le soutien aux aînés.

